



LES ROSSIGNOLS
à **SERVAVILLE**
(SALLE POLYVALENTE)
chantent...
Le **Samedi 9 mars 2013 à 19h30**

LES ROSSIGNOLS

Les frères Jacques
Bobby Lapointe
Gotaïner Pierre Dac
Francis Blanche
Les 4 Barbus

Entrée : 10 €
avec 1 tartine et une boisson

Réservation conseillée au 02 35 02 01 29

MELODIE THÉÂTRE

Compagnie conventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Régional de Haute-Normandie

S O M M A I R E

PAGE 1

- Déchetteries, Horaires
- Tontes et autres bruits

PAGE 2

- Qualité de l'eau
- Rythmes scolaires
- Déneigement
- F.N.A.C.A. : commémoration le 19 Mars

PAGE 3

- Amicale des Diables Noirs :
Cérémonie du Souvenir le 17 Mars
- Autorisations de sortie de territoire :
suppression
- Projet d'ouverture d'une épicerie

PAGE 4

- Les Rossignols : Mélodie-Théâtre
samedi 9 Mars

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

Mardi 5 Mars 2013

PUBLICATIONS MUNICIPALES N° 2

-DECHETTERIE - HORAIRES -

A partir du **Mercredi 27 Mars 2013**, le dépôt sera ouvert le :

Lundi (sauf jours fériés) de 17h à 19h30
Mercredi de 17h à 19h30

RAPPELS : En cas de jour férié, l'ouverture est reportée au lendemain.

La déchetterie n'accueille que les tontes d'herbe et de gazon.

Les branchages, planches etc... ne sont plus acceptés et doivent être apportés à la déchetterie de Darnétal ouverte gratuitement aux habitants de la commune, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Vous pourrez également y déposer tout ce qui n'est pas pris lors des ramassages hebdomadaires ou de tri sélectif.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE DARNETAL

lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et vendredi de 14h45 à 17h30. Fermée les jours fériés.

TONTES ET AUTRES BRUITS

La stricte observance des jours et heures édictés par le règlement est le meilleur moyen de conserver pour chacun d'entre nous de bons rapports de voisinage. Cela évitera les remarques désagréables ou gênées entre voisins, les coups de fil intempestifs auprès du Maire et des Adjoints... et cela permettra de mettre à égalité ceux qui trouvent que la Municipalité n'est pas stricte et ceux qui trouvent qu'elle en fait un peu trop dans les restrictions de jours et d'horaires.

Rappelons pour ces derniers que nous suivons le Règlement Départemental établi par le Préfet. Vous trouverez ci-après le détail du règlement communal :

EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS :

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Par arrêté municipal, le Conseil Municipal, en sa séance du 11 avril 1988, a interdit l'usage de ces appareils les dimanches et jours fériés. Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants ainsi que les motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, les bétonnières, perceuses...

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION



QUALITE DE L'EAU

Conclusion sanitaire (prélèvement n° 00166625)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a décidé de reporter à partir de la rentrée 2014 l'application des nouveaux rythmes scolaires.

DENEIGEMENT

La commune a fait l'acquisition d'un épandeur neuf pour le salage des voies communales en cas d'intempéries.
Coût : 915,40 € HT



FÉDÉRATION NATIONALE
DES ANCIENS COMBATTANTS
EN ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE
Comité de RY et communes environnantes

COMMÉMORATION DU 51^e ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE

Journée nationale du Souvenir et de Recueillement

Vous êtes prié d'honorer de votre présence la commémoration du 51^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Journée nationale du Souvenir et de Recueillement (loi de l'Etat du 6 décembre 2012).

Cette manifestation, organisée en accord avec la municipalité, se déroulera cette année à **SERVAVILLE SALMONVILLE, le mardi 19 mars 2013.**

A 18 heures, rassemblement parking de la salle polyvalente; dépôt de gerbe au monument aux morts; lecture de l'ordre du jour du Général Ailleret du 19 mars 1962 et du message national de la FNACA; remise de décorations.

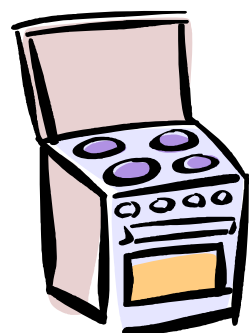
Défilé jusqu'au parking pour les remerciements aux drapeaux et le vin d'honneur offert par la municipalité.

Les associations d'anciens combattants sont invitées à participer avec leurs drapeaux.

Le Bureau

SALLE POLYVALENTE

L'un des 2 fourneaux de la salle polyvalente étant hors d'usage, le Conseil Municipal, dans sa réunion du 26 Février, a décidé d'en acquérir un neuf.



Le choix s'est porté sur un fourneau de marque Angepolo (maison Matura, fournisseur) pour la somme TTC de 3.552,12 € (2.970,00 € hors taxes).

L'AMICALE DES DIABLES NOIRS - 76116 ST-DENIS-LE-THIBOULT

Vous prie d'assister à la cérémonie du souvenir au monument du Maquis des Diables Noirs qui aura lieu le :

DIMANCHE 17 MARS 2013

sous la présidence de Monsieur le Maire de Saint Denis Le Thiboult.

Déroulement de la cérémonie :

- 10h45 : Réunion des sociétés sur le parking du Maquis,
- 10h55 : Défilé jusqu'au monument,
- 11h00 : Dépôt de gerbe et recueillement,

Allocution de Monsieur le Maire,

Les Déportés, Anciens Combattants, Résistants et Prisonniers sont invités à porter leurs décorations et à se munir de leurs drapeaux.

AUTORISATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE INDIVIDUELLES

En application de la loi du 9 Juillet 2010, la circulaire du 20 Novembre 2012, a supprimé, **à compter du 1er Janvier 2013**, les autorisations individuelles de sortie du territoire national pour les mineurs délivrées par les mairies. Ces suppressions emportent la conséquence suivante :

- le mineur français pourra franchir les frontières sans autorisation de sortie de territoire muni de son seul passeport en cours de validité ;
- Avec sa seule carte d'identité en cours de validité au sein de l'union européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Liechtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint Marin et au Saint Siège.

PROJET D'OUVERTURE D'UNE EPICERIE

Un couple souhaiterait ouvrir une épicerie à Servaville. Pour cela, il lui faudrait trouver un local ou un pavillon à louer, au centre de la commune de préférence. Si des personnes possèdent un bien à louer, elles peuvent prendre contact avec la Mairie.

Dans l'attente d'une suite éventuellement favorable, le couple souhaiterait que le plus de personnes possibles répondent au sondage ci-après (bulletin à découper et à mettre dans la boîte à lettres de la Mairie **avant le 20 Mars 2013**).

COUPON-REPONSE

1. Pensez-vous qu'une épicerie au sein du village correspondrait à un besoin ?

OUI

NON

2. Quelles heures d'ouverture préféreriez-vous ?

De _____h à _____h

3. Et quels jours ? :

Du Lundi au Samedi OUI

Du mardi au dimanche OUI

Les jours fériés OUI



NON

NON

NON